L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par P. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Louis No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 74. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 15 JANVIER 1828. Vol. 1.

Conditions.—L'Abeille paroit tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à la quinzaine à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants: les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et soixante cents pour chaque insertion subséquente, dans chaque journée.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année: les prix sont de $40 à 60 y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la Fourche St.-Charles, chez le juge Morel [illegible]

A la paroisse [illegible] chez [illegible], qui la fait passer à Thibodeaux.

A Donaldsonville, chez [illegible], instituteur.

Aux Attakapas, chez Mr. Rousseau, et chez Bryant.

Nord-Amérique.

POUR NEW-YORK.

Le paquebot (un des paquebots de la ville ligne), devant partir positivement le 1er. Janvier.

Le navire neuf JOHN LINTON, capitaine Bishop, est prêt à recevoir son chargement, et ira au plus tôt à sa destination. Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible]

17 déc. G. E. RUSSELL & BARROW.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf chevillé en cuivre [illegible], capitaine Thing, maintenant à la rive, pourra prendre chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible]

17 déc. BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre GEORGE, capitaine Samuel [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé, mettra à la voile sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible]

17 dec. W. G. MERRICK.

No 23 rue du Champ de Mars.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot [illegible], capitaine [illegible], sera prêt à recevoir ses chargements dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible]

17 déc. WHITALL, TOWER & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire HETTY, capitaine Kinsley, présentement chargeant dans le bassin, a presque complété son chargement. Pour le reste, s'adresser à bord ou à [illegible]

17 déc. JOHN PAYSON.

POUR NEW-YORK.

Le [illegible] brick JULIA, capitaine Bailey, est maintenant à prendre chargement, et peut prendre encore 10 boucauds de sucre, et partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

17 déc. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick [illegible] BRUNAU, doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible], partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis ou à

déc. 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le beau navire FRANKLIN, double et chevillé en cuivre, capitaine Sirmyne, ayant [illegible] et cargaison engagée, partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à

[illegible] ATE[illegible] & REY.

No. [illegible] Bienville.

Le [illegible], capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Wiggerman,

Le navire TENNESSEE, capt. Sawyer,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Ces [illegible] peuvent compter sur l'exactitude dans les départs des susdits navires.

Les époques de leur départ de New-York est fixé aux 1, 8, 16 et 16 de chaque mois.

25 oct. *Foster & Hutton.*

Atlantique.

POUR VERA-CRUZ.

Le beau brick ASPASIA, capitaine [illegible] Musicot, pouvant partir de suite [illegible] un nombre de passagers. L'arrangement de la première classe, dans [illegible] et [illegible] du cuivre, ayant des bons emplacements. On pourrait prendre du fret, mais ne s'en [illegible] pour cet effet. S'adresser à [illegible] Musicot à bord, vis-à-vis la maison bleue [illegible] à

29 [illegible]

SUCRE A VENDRE.—[illegible] boucauds Sucre 1ère. qualité. [illegible] adresser à

P. V. BARBET,

28 déc. No. 37, rue St. Louis.

POUR VERA-CRUZ.

(Un paquebot régulier,)

Partira positivement le [illegible].

La belle goelette UNITED STATES, chevillée en cuivre et fine marcheuse, capitaine [illegible], ayant la principale partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à

19 déc. J. W. ZACHARIE & Co.

Les Antilles.

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier SARAH-ANN, capt. S. M. Biscoe, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, mettra à la voile sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

17 dec. J. W. ZACHARIE & co.

Europe.

POUR LE HAVRE.

Le [illegible] navire de première classe chevillé [illegible] en cuivre QUADRANT, capt. John B. Hall, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et allant à bord, sera expédié à la fin du mois. Pour fret ou passage 300 balles de coton en passage s'adresser à

17 déc H. PERRET HARDCASTLE.

POUR LE POOL.

Le brick anglais première classe MARY BRADE, capt [illegible] cola, ayant les deux tiers de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des emplacements superbes, s'adresser à

17 dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MEXICAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt à prendre un chargement pour [illegible] ports. S'adresser au capt. a bord ou à

17 déc. JULES LE BLANC. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD DOWNES, capitaine Purdy, est prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une [illegible] considérable engagée et partira [illegible] ment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord du navire à

JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et les lieux intermédiaires.*

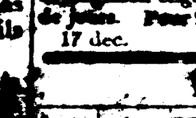

Le beau Bateau-à-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine B. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux appartements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *Et tous les lieux intermédiaires.*

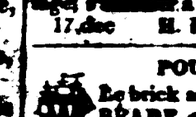

Le bateau à vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, reconmencera ses voyages régulièrement de la manière suivante pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. L. SOLLADUDE.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

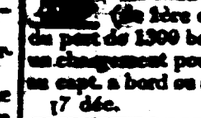

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et. 20 de chaque mois; et de Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 17 déc.

POUR LA MOBILE.

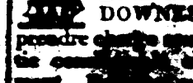

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, partira la malle du Bayou Sara partira de Pierre, tous les mardis et vendredis à midi. Le fret sera reçu au bateau à vapeur jusqu'à dimanche le soir suivant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord du capitaine ou bien à

17 dec W. HUNT, Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH, *Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,*

Le bateau-à-vapeur, [illegible] COLUMBIA, partira régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capit. ou à

John Hagan & Co.

1er septembre rue du Canal.

POUR LE BAYOU SARAH, *Lamusse-Poirier, Baton-Rouge, Plaquemine, et les autres débarquements,*

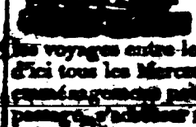

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Baudisc.*

PAROISSE DE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES.—Le Jeudi 17 Janvier prochain seront exposés en vente à la maison de cour de la paroisse de Jefferson, à midi précis, les esclaves ci-dessous appartenant à la propriété de feu Sophie Isnard, f. de. l., femme de François Dauphin, h. d. c. l.—Noël, nègre d'environ 30 ans, charpentier passable et sérieux. Cécile, négresse d'environ 26 ans, avec ses deux enfans. Félicité âgée de six ans, & Marie enfant de huit mois. Ladite Cécile est assez bonne blanchisseuse.

Conditions de la vente:—Un, deux ans de crédit à partir du jour de la vente, billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Paroisse Jefferson, 17 Décembre 1827

18 déc J. M. HARANG, Juge.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

Mr. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue [illegible], maison occupée dernièrement par M. [illegible] Fermento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on étoit peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hôpital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains, $ 16 "

" ..... 8 "

" ..... 1 " 1 50

La journée d'un nègre dans l'hopital ..... 1 "

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Desruelle, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affligées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'entière à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

50 barils farine de blé Saratoga, fraiche

50 frégates beurre

25 barils cidre de New-York

50 barils farine fraiche

3 pipes eau-de-vie de France

Une caisse violons

Un assortiment de pierres à moules.

21 déc *Russell & Barstow.*

Cercle du Commerce.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que depuis le 1er. Décembre courant, la table d'hôte qui avait été annoncée en même temps que le Cercle du Commerce, est ouverte chez lui, rue de Chartres, No. 113.

Il use espérer que par ses soins et la modicité dont sa table sera servie, il méritera les encouragemens il prendra aussi des pensionnaires aux prix les plus modérés

7 déc. P. P. LAFONT.

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur [illegible] habitations, à vendre par

4 dec. [illegible]

500 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 dec. *G. Legendre.*

BOIS DE CHAUFFAGE.

A VENDRE—[illegible] pieds de BOIS d'ACAJOU de St.-Domingue (Nègre) qualité supérieure.

Plus, 20 mâts de Canne de cette année.

1 sept *Légriel & Henry.*

Pour débarquement du brick Commerce, Bordès, et de la goelette Hautemont, Isabelle, venant de Port-au-Prince, [illegible] barils de GINGEMBRE, marcs de CASSE à vendre par

LEGRIEL & HENRY,

12 déc. Rue Dauphine No.

A VENDRE.

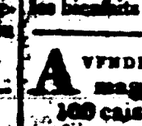

Une superbe propriété, située dans la paroisse Jefferson, faubourg Lafayette, dans la rue Jefferson, consistant en deux terrains, sur lesquels il y a une écurie de 96 pieds de long sur sol, planché haut et bas, une blanchisserie, une maison de maître, puits, poulailler &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont 12 [illegible] pour les conditions, s'adresser à

24 déc. URBAIN PLAUCHE.

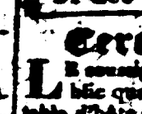

FOR SALE,

By the Subscriber, NINETY-TWO Hhds. first quality SUGAR.

P. V. BARBET,

Dec. 26. No. 37 St. Louis Street.

Reçu par le brick Henry, de Marseille et à vendre par le soussigné:

Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembas de Boston; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Mioton.*

Chapeaux de Castor.

Les Soussignés ont reçu par le navire Tennessee, de New-York, quelques caisses de *Chapeaux de Castor, élégants* de la dernière mode.

NICHOLS & KEELER.

19 déc. 18 rue Royale.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le Dr. Vanheddeghem, dentiste, précédemment rue St. Louis N°. 66, entre Chartres et Royale, maison [illegible] actuellement occupée par Mr. le Dr. [illegible]

26 déc.—3f.

GOLD.

THIRTY Sovereigns, English; twenty-five Guineas, French; Spanish and Mexico Doubloons; New-York Bank Notes, for sale at MALCOLM'S *Lottery and Exchange Office*, No. 66, Chartres Street.

Wanted—North and South Carolina, Virginia, Georgia and Alabama Notes; all other kinds of Money out of course, will be purchased at the above office.

N. B.—Schemes and drawings of all Foreign Lotteries can be examined gratis as above. Foreign Prizes will be taken for Tickets in the Catholic Church or Public School Lotteries, to be drawn on the FIFTH and NINTH of next month.

Dec. 17.

MARCHANDISES SECHES.—Les soussignés ont reçu par les navires Tennessee, Eliza & Elizabeth et John Linton, 300 ballots de Marchandises sèches tels que:

5-4, 10-4 et 11-4 couvertures de laine,

Toile à drap et à chemises,

Toile d'Irlande de 4-4 superfine,

Satinet et bombazet,

Gros de Naples uni et brodé,

Cabinet de Florence et batiste rayée,

Velour de soie vert, bleu et [illegible]

Crêpe de Canton et d'Italie,

Gallons de Suisse et cravattes à figures,

Shawls de Mérinos et cachemire,

Shawls de Barège,

Voiles de bobinet étroites de 6/4,

Mouchoirs Madras,

Bain à coudre,

Linon Lonsdale et 6/4 de Hainaut,

Flanelle et mouchoirs de soie noir,

Parapluies et parasols,

Gants de toute espèce,

Soie écrue à l'huile,

Tablier pour femmes, demoiselles et enfans,

Bonnets et un assortiment complet d'autres marchandises, à vendre à des conditions raisonnables.

E. MORANGE et fils.

COIFFURES, &c.—4 barres de coiffures en boites contenant 48 pièces; 4 do. rosette blanc; à vendre par

Ar HODGE, Jr.

Dec. 18.

SUCRE EN PAIN.—Le soussigné tient constamment en entrepot du sucre en pain et en pelotes raffiné; aussi sucre candi blanc et brun, en boites.

A. HODGE, Jr.

Dec 18.

EN débarquement du brick [illegible] Rowland, 36 balles de vêtemens [illegible] assortis, à vendre par

16 Déc. [illegible]

MELASSE.—[illegible] cercle et [illegible] [illegible]

TIRET & DUPLESSIS.

18 Dec, 36 rue de la Levée.

On pourrait avoir quelques tonneaux de fret en [illegible] s'adresser à W. W. CALDWELL.

18 decembre.

CRAIE.—40 tonneaux de Craie, débarquant du navire Eliza Grant et à vendre par

18 dec. MANTENBETTEN & HALL.

CIDRE de New-Jersey.—50 barils de Cidre, venant d'arriver et à vendre par

18 dec. J. SQUIER & Co.

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

A VENDRE par le soussigné, 250 pièces Toile [illegible] grande largeur.

F. Dec. F. MARTINEAU.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Cincinnati et le Berlin, pantalons de Russie, vestes en [illegible], habits de différentes couleurs, et 25 barillets verdigris, de première qualité, à vendre à vil prix. 32, rue de la Douane, par

, Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ten, 15 ch. du dites Countess et Duchesse; reçus par le Bolivar, de Bolivar, et à vendre par

19 déc CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A VENDRE par Peter H. Champomier, en bon port et prêt à recevoir ses cargaisons [illegible]; vin blanc de Cognac à 4 barriques et de très bonne qualité. Vin en [illegible] Grand Lafitte très pâle et de qualité très supérieure. Idem idem de Château Lafitte, Ld M. de St. Julien. 19 déc.

TABAC &c.—En débarquement du brick Charlotte:

25 barils Tabac de Virginie,

25 balles do. do.

200 quintaux,

5 boucauds Rum quatrième preuve,

40 caisses cardes à coton et à laine de Whittemore, numéros assortis; 25 ballots brodequins et souliers, à vendre par N. MERRITT.

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 15 novembre

EN débarquement du sloop Juliet, venant de St. Yago, 200 Sarons TABAC, de première qualité, à vendre par

JEAN GOULET.

6 oct. No. 5, Rue Toulouse.

FUMIGATIONS PRECIEUSES,

PROMPTES ET IMMANQUABLES

Contre les Hémorroïdes externes et internes, et contre d'autres maux, auxquels sont sujettes les femmes.

CE specifique est si avantageusement connu depuis 6 ans à la Louisiane, par la quantité de personnes qu'il y a guéries et dont une cinquantaine permettent d'être nommées, que celui qui le compose et l'administre se croit dispensé d'entrer dans de longs détails à ce sujet; il suffira seulement d'être informé que chaque malade paye à sa discrétion selon ses facultés pecuniaires, et n'est absolument tenu de le faire qu'après parfaite guérison, sauf le remboursement du prix des drogues, ce qui est chose juste, lui est compté par avance.

S'adresser en propriétaire soussigné,

DuLuc.

Rue du Bayou No 8.

Nota. Il traite gratis les infortunés.

Il prévient le public, qu'il n'a plus de dépôt de ses poudres fumigatoires chez Mr. Dalché, pharmacien, encoignure des rues Dumaine et Bourbon, ni chez Mr. Gendron, rue St. Philippe, No. 124.

26 déc—4m

REÇU par les derniers arrivages et à vendre chez M. Fouché Cenget, rue Royale No. 147,

Rubans satins à dents de [illegible]

Galons de soie de Paris

Mouchoirs gros de Naples

Cotepailly et des Indes

Bas de coton pour homme et femme

Soie à coudre

Ces marchandises sont bien assorties pour le Mexique.

Vin rouge en barriques

Caisses et paniers d'anisette.

Le tout ayant droit au drawback. 21 déc

Par autorité de l'Etat de la Louisiane.

LOTERIE de neuf propriétés situées dans les faubourgs Association et Lacourse, composant neuf lots gagnants, le tout ensemble estimé à 7,850 piastres par des estimateurs nommés à cet effet.

La loterie est de 280 billets à 25 piastres——7250 piastres.

1er. lot, une superbe maison en brique, cuisine, chambres à domestiques, écurie, puit, remise, sur un terrain entouré de pieux, de 60 sur 180 pieds.

2e. Un terrain entourré en bon pieux et mis en jardin, de 60 sur 120 pieds.

3e. Une maison en bois, cuisine double, écurie &c. sur un terrain entourré, de 60 sur 180 pieds, et six autres lots de terre entourrés en bois. Toutes personnes qui désireront courir la chance de l'année 1828, pourront s'adresser à Mr. V. Plauche ou F. Hardy, chargé par le propriétaire de placer les billets et pourront en même tems voir le tableau dont ils sont [illegible] avec plus ample détail. La loterie [illegible] tirera à la fin du mois de Mars 182[illegible] billets payables dans tout le cours du mois de Septembre même année.

270 BOUCAUTS DE SUC[illegible] sont attendus à la levée après midi, ou demain, et seront [illegible] à des prix [illegible] pour du [illegible] tant s'adresser de suite, rue [illegible] No. 95, près du rue de Canal.

FRUITS FRAIS.—30 caisses [illegible], 50 paillons de Figues, Noix du Brésil. Reçus par le navire Tell, et à vendre par J. F. PA[illegible]

4 décembre

EN débarquement des navires [illegible] 25 Front, de Liverpool, [illegible] consignés:

Toile à chemises de 4-4,

Robes de soie unie [illegible]

Velour [illegible]

Mouchoirs [illegible]

Mouchoirs de 6-4 et 8-4,

Indiennes, mousselines rayées,

Cravattes, etc. Les [illegible] ont été de débarquement.

HENNEDY & [illegible]

15 dc

A VENDRE,

DEUX cents rames, tant papier écolier et aux armes que papier à lettres, fabrique de France, et sans coton, chez Hinrichs de Ch. Jourdan & co. auxquels il reste encore 25 barriques de très bon vin rouge par de Bordeaux à $34.

26 déc. CH. JOURDAN & Co.

Esclave en maronnage.

Une récompense honnête est offerte à celui qui arrêtera la négresse NANON, absente depuis 15 jours, habituée à vendre des gâteaux; elle a la peau très-noire, de gros seins, le regard craintif, et était vêtue d'une robe de cotonade bleue à carreaux, elle se tient habituellement à la pointe du côté de M. Jn. Mornay. On offre également 25 piastres à celui qui pourra découvrir l'individu qui [illegible]

A. LACOS[illegible]

4 janvier rue de [illegible]